

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/DS27/75
11 décembre 2006

(06-5909)

Original: anglais

COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES – RÉGIME APPLICABLE À L'IMPORTATION, À LA VENTE ET À LA DISTRIBUTION DES BANANES

Recours de l'Équateur à l'article 21:5 du Mémoire d'accord sur le règlement des différends

Demande de participation aux consultations

Communication de la Jamaïque

La communication ci-après, datée du 6 décembre 2006 et adressée par la délégation de la Jamaïque à la délégation des Communautés européennes, à la délégation de l'Équateur et au Président de l'Organe de règlement des différends, est distribuée conformément à l'article 4:11 du Mémoire d'accord sur le règlement des différends.

Les autorités de mon pays m'ont chargé de vous informer que le gouvernement jamaïcain souhaite être admis à participer aux consultations entre les Communautés européennes (CE) et l'Équateur, conformément à l'article 4:11 du Mémoire d'accord sur le règlement des différends et en référence à la communication adressée par la délégation de l'Équateur à la délégation des Communautés européennes et au Président de l'Organe de règlement des différends, intitulée "*Communautés européennes – Régime applicable à l'importation, à la vente et à la distribution des bananes*" et distribuée sous la cote WT/DS27/65/Rev.1 le 29 novembre 2006.

Comme vous le savez, la communication susmentionnée, entre autres, a pour objet de demander l'ouverture de consultations avec les Communautés européennes conformément à l'article 4 du Mémoire d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends (Mémoire d'accord) et à l'article XXII du GATT de 1994 au sujet de la conformité avec les articles I^{er}, II et XIII du GATT de 1994 des mesures prises par les Communautés européennes (CE) pour se conformer aux recommandations et décisions formulées dans l'affaire *Communautés européennes – Régime applicable à l'importation, à la vente et à la distribution des bananes* ("*Bananes III*").

Compte tenu de l'intérêt commercial substantiel de la Jamaïque en tant que fournisseur de bananes ACP sur le marché communautaire, je voudrais faire savoir aux Communautés européennes que la Jamaïque désire être admise à participer en tant que tierce partie aux consultations entre les Communautés européennes et l'Équateur.

La Jamaïque compte sur une réponse favorable à cette demande.